



Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad

(PIRECT)

CREDIT IDA N° 6689 - CM

UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 005 /ASMI/SONATREL/PIRECT/2023 DU 25 SEPT 2023

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE FIRME DE CONSULTANTS POUR LA REALISATION DES ETUDES APS, APD ET DAO RELATIFS A LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ELECTRIFICATION DES LOCALITES SITUES LE LONG DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION RIS-RIN COMME MESURE D'ATTENUATION SOCIALE

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE

Nom du Pays : **Cameroun**

Nom du Projet : **Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT)**

Intitulé de la mission de Consultant : **Recrutement d'une firme de Consultants pour la réalisation des Etudes APS, APD et DAO relatifs à la construction des ouvrages d'électrification des localités situées le long de la ligne d'interconnexion RIS-RIN comme mesure d'atténuation sociale**

Prêt IDA Numéro : **6689 - CM**

Numéro d'identification du Projet : **P168185**

Le Gouvernement du Cameroun a obtenu des financements de l'Association Internationale de Développement (IDA), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Fonds Africain de Développement (FAD) pour l'implémentation du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT) et a l'intention d'utiliser une partie du montant du Prêt IDA pour effectuer des paiements au titre du contrat relatif au «*Recrutement d'une firme de Consultants pour la réalisation des Etudes APS, APD et DAO relatifs à la construction des ouvrages d'électrification des localités situées le long de la ligne d'interconnexion RIS-RIN comme mesure d'atténuation sociale*».

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la construction d'un marché régionale de l'électricité à travers le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC) et en concordance avec le Plan de Développement du Secteur de l'Électricité à l'horizon 2035 (PDSE 2035), la Banque Mondiale accompagne le Gouvernement du Cameroun à travers le financement d'un ensemble d'ouvrages dont le but vise est entre autres, l'évacuation des barrages comme Nachtigal et Memve'ele. Aussi, Il a reçu de la Banque Mondiale un financement pour la mise en œuvre du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Cameroun et du Tchad (PIRECT), qui permettra de réaliser l'interconnexion entre le Réseau Interconnecté Sud (RIS) et le Réseau Interconnecté Nord (RIN) du Cameroun.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, un plan d'action de réinstallation a été réalisé. Pendant les enquêtes socioéconomiques, il a été constaté que la plupart des 111 villages impactés par le projet ne sont pas connectés au réseau électrique national. Les populations de ces villages s'alimentent en énergie électrique à travers les groupes électrogènes qui appartiennent généralement aux particuliers ou à travers de petites lampes solaires. L'analyse du

profil socioéconomique des personnes affectées montre que, sur les 7% des PAPs vivant sur place dans les villages, seulement 23% utilisent l'énergie électrique à partir du réseau de l'opérateur de distribution ENEO.

De plus, les attentes des populations consultées dans le cadre du Projet RIS-RIN formulées lors des 46 réunions de consultation publique dans l'ensemble des villages, montre que la grande majorité des attentes des populations concernent l'électrification des villages. C'est ainsi qu'il est envisagé de prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre du PIRECT, l'électrification des localités situées dans un rayon de 10 km de part et d'autre du corridor de la ligne HTB de 515 km environ, comme mesure pertinente de bonification. Cette mesure d'électrification rurale est une compensation communautaire qui a été validée de manière participative par les populations.

Par ailleurs, le Plan Directeur d'Électrification Rurale (PDER) élaboré par le ministère de l'Eau et de l'Energie et qui a pour objectif de permettre l'accès à l'électricité à la quasi-totalité des Camerounais d'ici 2035 (environ 99% de taux d'accès), révèle qu'environ 4.000 localités sur les 14 207 que compte le Cameroun sont électrifiées à ce jour. La prise en compte de l'électrification des communautés riveraines comme mesure de bonification sociale dans le cadre de l'interconnexion RIS-RIN permettra d'apporter un appui significatif à la mise en œuvre du PDER à travers la fourniture de l'électricité aux localités situées dans un rayon de 10 km de part et d'autre de la ligne de transport qui sera construite entre Nachtigal et Wouro Soua.

2. Description du PIRECT

Le projet est constitué de trois principales composantes :

- **Composante 1 : Interconnexion RIS-RIN (*projet national Cameroun*)**. Elle consiste en la réalisation de l'interconnexion entre le Réseau Interconnecté Sud (RIS) qui dispose d'un important parc de production hydroélectrique, avec le Réseau Interconnecté Nord (RIN) qui, quant à lui, fait face à un déficit de production et à un faible taux d'accès à l'électricité. Il s'agit dans cette composante de construire :
 - la ligne 225 kV Nachtigal - Ntui - Yoko - Tibati - Ngaoundéré d'environ 515 km,
 - des postes 225/30 kV à Ntui, Yoko, Tibati et à Ngaoundéré au lieu-dit Wouro-Soua.
- **Composante 2 : Interconnexion Cameroun-Tchad (*projet régional*)**. Il s'agit :
 - Au Cameroun, de construire 557 km de lignes 225 kV de Ngaoundéré aux frontières avec le Tchad et 2 postes 225/30 kV neufs (Garoua 2 et Kousséri), de réaliser l'extension de 02 postes existants (Wouro Soua et Maroua) et de réaliser l'électrification de 409 localités situées le long des lignes d'interconnexion ;
 - Au Tchad, de construire 238 km de lignes 225 kV de Gassi à Bonghor en passant par Guélangdeng et 3 postes 225/30 kV neufs (Gassi, Guélangdeng et Bonghor) et de réaliser l'électrification de 69 localités situées le long des lignes d'interconnexion.
- **Composante 3 : *Projet national Tchad*** qui consiste en le renforcement et la densification du réseau N'Djaména, qui permettra la mise à niveau du réseau MT/BT de la zone urbaine de la ville avec des investissements prioritaires afin d'assurer la modernisation et l'extension du réseau de distribution et l'amélioration du suivi de la clientèle.

Seule la composante 1 du projet est concernée par le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt

3. Prestations attendues du Consultant

Il s'agira de réaliser les études APS, APD et de préparer les Dossiers d'Appel d'Offres pour l'électrification des localités situées dans un rayon de 10 km autour et le long de la ligne d'interconnexion RIS-RIN, corridor Nachtigal-Wouro Soua. Il est à noter que les lignes MT qui devront être construites dans le cadre du projet relatif aux présents Termes de Référence émaneront (i) des postes de l'interconnexion RIS-RIN (ii) des réseaux existants au sein des communautés bénéficiaires (ii) des réseaux existants situés à proximité des communautés bénéficiaires.

Les services du Consultant au titre de ce contrat comprennent :

a) La collecte de toutes les données physiques, techniques, socio-économiques et environnementales nécessaires à la réalisation des études de faisabilité

Le Consultant collectera toutes données nécessaires à l'électrification des localités et procèdera à la revue et analyse de l'information collectes y compris l'évaluation des études existantes, notamment les analyses et relevés déjà effectués.

Le Consultant analysera en particulier les documents relatifs aux études environnementales et sociales effectués dans le cadre du PIRECT.

Le rapport de collecte de données sera complété par le Consultant par une présentation de sa méthodologie détaillée et les moyens mis en œuvre.

Ce rapport permettra de valider l'orientation de la mission proposée.

b) La confirmation des localités, la revue du mode d'électrification et la réalisation des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) ;

Sur la base de la liste des localités inspectées et de la sélection du mode de raccordement, le Consultant procèdera :

- A l'identification des projets d'électrification en cours dans la zone du Projet ;
- Au recensement de l'ensemble des localités qui doivent être électrifiées dans le rayon de 10 km autour et le long de la ligne d'interconnexion RIS-RIN ;
- A la confirmation de la demande dans les localités concernées en fonction de la population, des infrastructures et équipements collectifs existants (centres administratifs, écoles, centres de formation, centres de santé, forages, ateliers...) sur un horizon de 30 ans ;
- A la confirmation de la faisabilité de l'électrification des localités identifiées y compris le mode de raccordement ;
- A l'élaboration d'une base de données géoréférencée des infrastructures existantes dans la zone ciblée par le projet avec tracé et levé topographique des lignes de distribution existantes.

c) La réalisation des APD avec les études techniques et financières détaillées pour définir la solution technique à moindre coût ;

Pour chaque localité et en fonction de l'évaluation de la demande, le Consultant définira la solution à moindre coût pour l'électrification.

Les études porteront sur les volets suivants :

- Extension de réseaux MT et BT
- Renforcement des réseaux MT et BT existants
- Construction des réseaux MT et BT
- Réhabilitation des réseaux MT et BT

Le Consultant utilisera tous les moyens idoines pour définir de façon précise et optimale tous les tracés des lignes Moyenne tension (MT) et des réseaux BT pour l'électrification des localités identifiées en Phase 2.

d) Préparation des DAO des Dossiers d'Appel d'Offres pour le recrutement des entreprises de travaux.

Le Consultant soumettra, les rapports provisoires finaux de l'étude d'avant-projet détaillé comprenant le rapport de synthèse des études d'exécution et les DAO.

Le Consultant proposera un allotissement des travaux dans les documents d'Appel d'Offres à rédiger selon le Dossier Type d'Appel d'offres de la Banque Mondiale qui comprendront les Clauses Environnementales et Sociales

5. Méthode de sélection

La SONATREL, Maître d'Ouvrage, invite les Consultants (Firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes de Consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour réaliser les prestations susmentionnées (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans les missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les firmes de Consultants peuvent se mettre en association afin d'augmenter leurs chances de qualification.

Il est porté à l'attention des firmes de Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17, ainsi que les dispositions des paragraphes 3.21 à 3.23 du « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement de la Banque mondiale* », Edition de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et novembre 2020 (« *Règlement de Passation des Marchés* »), respectivement relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts et en matière d'éligibilité sont applicables.

Aussi, une firme de Consultants sera sélectionnée selon la méthode de « *Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût* » (SFQC) telle que décrite dans le « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement de la Banque mondiale* », Edition de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 (« *Règlement de Passation des Marchés* »).

6. Préparation et dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations devront être présentées en français et comprendre les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- Une présentation de la firme y compris son organisation managériale,
- Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées,
- Les attestations de bonne fin délivrées par les Clients. Toute expérience non attestée ne sera pas prise en compte ;
- Un acte de groupement (conjoint et solidaire) le cas échéant ;

Les firmes de Consultants intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les Termes de Références par e-mail ou à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes : de *09 heures à 15 heures 30 minutes, heures locales*.

Société Nationale de Transport de l'Electricité (SONATREL)

Unité de Gestion du Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques du Tchad et du Cameroun (PIRECT)
Sise à la SONATREL, Boulevard du 20 Mai, Immeuble CAA, Deuxième Etage, Bureau n°3.

Téléphone : (+237) 699 06 02 44 et Courriels : serge.bekono@sonatrel.co.cm; et eric.essoua@sonatrel.co.cm

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courrier électronique aux courriels ci-dessus au plus tard
Le _____ à 13 heures, heure locale avec la mention :

« Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'une firme de Consultants pour la réalisation des Études APS, APD et DAO relatifs à la construction des ouvrages d'électrification des localités situées le long de la ligne d'interconnexion RIS-RIN comme mesure d'atténuation sociale ».

LE DIRECTEUR GENERAL


DR MBEMI NYAKNGA